



Accident avec ma voiture que dois je faire

Par **sauvage57400**, le **09/10/2008 à 11:16**

Voilà ma question : J'ai eu un accrochage avec ma voiture sur un parking, un vigile m'a fait reculer et je suis rentré dans une voiture. Je suis sûr que le phare, c'est moi, mais la bosse dans l'aile, pas trop. Aucune marque qui concerne ma voiture et on n'a pas fait de constat. Que dois-je faire ? Je veux bien payer le phare mais la bosse, pas trop, et je risque quoi ? Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008 à 15:23**

Si vous avez des témoins et si l'accrochage est dû aux signes faits par le vigile, c'est la responsabilité professionnelle du vigile qui sera à mettre en cause, pas la vôtre.
Maintenant, aucun constat n'a été fait sur place. Attendez donc que la partie adverse se manifeste. Elle devra prouver que les dégâts sont bien la conséquence de cet accrochage.
Si vous voulez être compréhensible dans vos messages, n'oubliez pas la ponctuation. Merci.

Par **sauvage57400**, le **10/10/2008 à 08:12**

Bonjour,
Merci de votre réponse. Mais elle a mon adresse et mes coordonnées, dans ce cas dois-je attendre quand même et que dois-je faire si elle se manifeste ? Vos réponses m'aident beaucoup, merci.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008 à 08:18**

Le fait qu'elle ait vos coordonnées ne prouve rien. Attendez une réaction de sa part. Je pense que vous devriez, malgré tout, remplir votre partie de constat ne serait-ce que pour vérifier que cette personne ne fait pas, en votre absence, un constat bidon vous refilant tous les tords.
rnAvez-vous aussi ses coordonnées ?

Par **sauvage57400**, le **10/10/2008 à 08:23**

oui j ai ces coordonnée, que voulez vous dire par faire un constat bidon , je suis peut etre pas tres futée mais je n ai jamais fait de constat , et a qui peut elle faire ce constat . car ma fille de 20 ans etait avec moi donc a bien vue ce qui c est passé, merci de votre reponse.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008 à 08:34**

Qui vous dit que cette personne n'a pas rempli un "contat amiable européen", avec vos coordonnées, votre numéro d'immatriculation de véhicule, et coché les cases qui l'arrangeaient ? puis adressé ce constat à son assureur ?
Donc, prenez les devant, faites votre constat, proposez-lui de le signer lors d'un rendez-vous "de visu" (n'adressez pas le constat par la poste).